

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 7 juin à 19 h 30 en ligne, sur la demande de dérogation suivante :

NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 139Ad1 du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

Dérogation mineure :

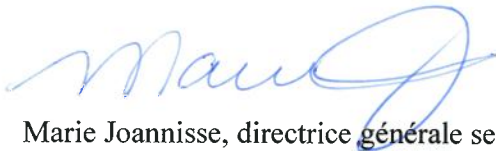
La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser la construction d'un garage qui empiète de 60 cm dans la cour avant alors que cette construction n'est pas permise dans les cours avant en vertu de l'article 9.1 du règlement de zonage 158-2013.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Adresse : 249 chemin Lamartine Ouest

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 19 mai 2021.



Marie Joannisse, directrice générale secrétaire-trésorière